

L'IREV et l'Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France expérimentent un module de sensibilisation afin de favoriser l'égalité de traitement des demandes de logement social. Il a pour objectif de donner aux acteurs en charge des attributions toutes les clés pour exercer leur activité professionnelle dans un cadre non-discriminant.



Une expérimentation en adéquation avec l'actualité du logement social

Dans une étude parue ce mois-ci, la Fondation Abbé Pierre (FAP) et le réseau RÉEL s'appuient sur un testing de grande ampleur pour mettre en évidence la présence de discriminations ethno-raciales et de dysfonctionnements au sein des guichets d'enregistrement de la demande de logement social.

L'un des objectifs préconisés par la FAP et le réseau RÉEL dans la synthèse de cette étude, à savoir « Professionnaliser les acteurs des guichets via des modules de formations dédiés à la mise en œuvre du droit à l'information et à la non-discrimination », s'avère rejoindre l'expérimentation de l'IREV et de l'URH.

Une expérimentation qui vise à accompagner les acteurs du logement social

Les politiques d'attribution des logements sociaux et les stratégies de peuplement du parc social ont connu des bouleversements institutionnels majeurs, notamment au travers des lois ALUR de 2014 et Égalité et Citoyenneté de 2017. Les enjeux de mixité sociale liés à ces changements législatifs impliquent des engagements politiques et techniques en matière d'attribution plus transparents. Ces évolutions s'inscrivent dans une perspective d'égalité d'accès au logement, de non-discrimination et de la satisfaction des candidats au logement social.

En ce sens, l'IREV et l'URH ont entamé une collaboration dès 2016 avec notamment l'organisation de temps de sensibilisation et de cycles de qualification à destination des professionnels du logement social.

Le module "**Territoire moteur et apprenant en faveur de l'égalité d'accès au logement social**" s'inscrit dans cette perspective.

Il a pour finalités de :

- Permettre aux professionnels et à leurs institutions de se prémunir des risques judiciaires encourus en matière de discriminations ;
- Interroger toutes nouvelles pratiques sous l'angle de l'égalité de traitement et d'accès au logement social pour certains groupes sociaux plus fragilisés (cotation de la demande, commissions d'attribution dématérialisées...).

Cette démarche est menée auprès d'un groupe moteur et volontaire composé de bailleurs, d'agents communaux et de représentants des locataires.

Une démarche évolutive et co-construite

Ce module se compose d'une première demi-journée de sensibilisation aux enjeux discriminatoires ainsi que de trois journées de réflexion autour des pratiques professionnelles. C'est à ce titre que l'expertise de Nadia Hamadache, directrice du cabinet Concept RSE est mobilisée afin d'amener les participant.es à identifier les zones à risque et à formaliser des éléments de réponses face à une situation vécue. Ce travail vise à réaliser 4 fiches "ressources" permettant d'enrichir le kit de sensibilisation transmis à l'ensemble des participant.es à l'issue de l'expérimentation.

L'élaboration d'un kit de sensibilisation s'inscrit dans une volonté de déployer plus largement ce module. La démarche a également pour ambition de former des « référents » internes pour prendre en main l'utilisation du kit et le transfert des connaissances acquises vers les autres professionnels des bailleurs, des collectivités...

La plus-value de cette formation réside dans le fait de :

- Réunir une diversité d'acteurs (bailleurs, collectivités, référents de locataires...) autour de ces sujets pour recueillir leurs expertises ;
- Proposer aux acteurs du logement social un espace de réflexion autour de la notion de discrimination au travers d'échanges sur des situations professionnelles concrètes ;
- Permettre aux professionnels, dont les réalités quotidiennes sont souvent marquées par l'urgence, de prendre le temps de s'interpeller sur leurs pratiques et leur rapport au public ;
- Donner aux acteurs toutes les clés pour exercer leur activité dans un cadre non-discriminant, mais aussi pour rappeler les modalités de non-discrimination prévues par la loi aux autres membres de leur institution.

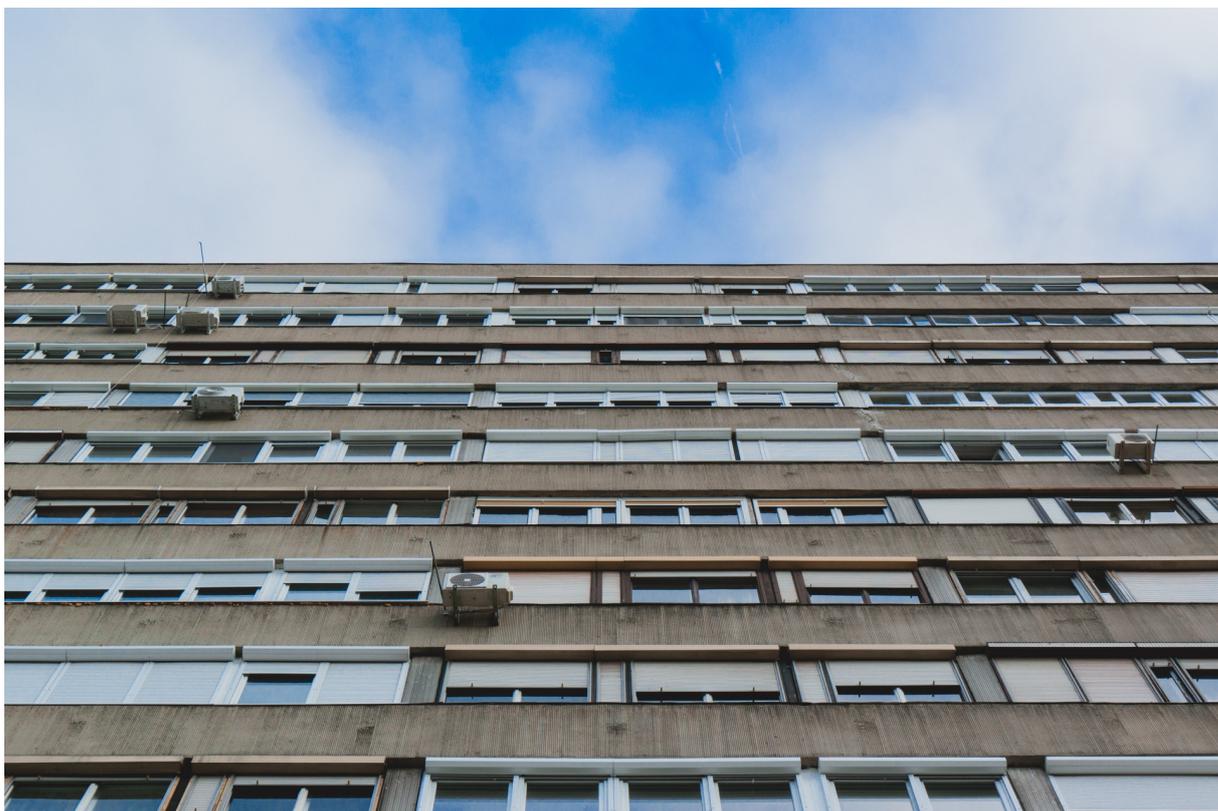
Ce travail s'achèvera fin 2023 et fera l'objet d'une capitalisation afin d'en retirer les principaux enseignements. Il sera mis à disposition des acteurs afin d'engager des transformations plus profondes sur le fonctionnement de leur institution.



1680096430098.jpg

Ressources

- [Synthèse "Test des guichets d'enregistrement de la demande de logement social" de la FAP et du Réseau RÉEL Accès](#) [1]
- [Dernier cycle de formation de l'IREV sur les politiques d'attribution et les stratégies de peuplement Accès](#) [2]
- [Dossier ressources : Prévenir les risques de discriminations dans l'accès au logement Accès](#) [3]



Type d'actualites: [Information régionale](#) [4]

Dates: Mardi 28 mars 2023 - 09:30

Thématiques: [Lutte contre les discriminations](#) [5]

[Logement / habitat](#) [6]

Publié le 28 mars 2023

URL de la source (modifié le 20/07/2023 - 11:17): <https://irev.fr/actualites-0/retour-sur-l-experimentation-de-lirev-et-de-lurh-en-faveur-de-legalite-dacces-au>

Liens

[1] <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2023-03/2023-synthese-etudes-discrimination.pdf>

[2] <https://irev.fr/thematiques/logement-habitat/politique-dattribution-et-reequilibrage-de-loccupation-du-parc-social>

[3] http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice_display&id=33638

[4] <https://irev.fr/taxonomy/term/4317>

[5] <https://irev.fr/taxonomy/term/3689>

[6] <https://irev.fr/taxonomy/term/3688>